

## RENDRE LE TELEPHONE MOBILE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Le téléphone mobile fait désormais partie de la vie quotidienne de 43 millions de Français.

Parce qu'il est un formidable outil d'autonomie, d'insertion et de sécurité pour tous, les trois opérateurs, Bouygues Telecom, Orange France et SFR, ont déjà mis en place individuellement des politiques d'offres et de services pour les personnes handicapées afin de faciliter leur accès à la téléphonie mobile. Aujourd'hui, réunis au sein de l'AFOM, ils s'engagent collectivement pour renforcer leurs actions et les inscrire dans la durée.

C'est l'objet de cette **CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR FACILITER L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES A LA TELEPHONIE MOBILE** placée sous l'égide de la Délégation interministérielle aux personnes handicapées et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications.

Les trois opérateurs s'engagent à mettre en œuvre sans délai les dispositions de cette charte.

### AFOM

Créée en février 2002, l'Association Française des Opérateurs Mobiles regroupe les trois opérateurs de téléphonie mobile : Bouygues Telecom, Orange France et SFR.

Elle traite des sujets de société relatifs à la téléphonie mobile, non concurrentiels et appelant une réponse collective des trois opérateurs.

Sur ces sujets, elle définit, avec les opérateurs, des pratiques responsables communes et en informe le public.

Elle est l'interface des institutions et défend les points de vue du secteur dans les domaines législatifs et réglementaires relatifs à la téléphonie mobile.

Pour en savoir plus sur l'AFOM et ses missions : consultez le site [www.afom.fr](http://www.afom.fr)

Callegari Berville Grey pour l'AFOM. Imprimé sur papier recyclé. Janvier 2006.

# Charte d'engagements



## 1 Proposer un téléphone mobile adapté pour les personnes handicapées.

Chaque opérateur mobile s'engage à sélectionner, dans sa gamme de téléphones mobiles, le ou les appareils les mieux adaptés à certains handicaps.

Cette sélection sera réalisée à partir de critères communs aux opérateurs mobiles, en collaboration avec des personnes handicapées et leurs associations.

## 2 Développer l'offre de services destinés à favoriser l'autonomie des personnes handicapées.

Chaque opérateur mobile s'engage à :

- Poursuivre le développement de services spécifiques destinés aux personnes handicapées.
- Promouvoir, dans ses documentations commerciales, les services et options pouvant répondre à des attentes particulières des personnes handicapées.

## 3 Informer le grand public des offres destinées aux personnes handicapées.

Chaque opérateur mobile s'engage à faire connaître largement le contenu de ses offres afin d'améliorer non seulement l'information des personnes handicapées mais aussi celle de leur environnement social.

Les trois opérateurs mobiles utiliseront dans leurs communications les pictogrammes suivants :



Pictogramme s'adressant à une personne ayant une déficience auditive.



Pictogramme s'adressant à une personne ayant une déficience visuelle.



Pictogramme s'adressant à une personne ayant une déficience motrice.



Pictogramme s'adressant à une personne ayant une déficience d'élocution.



Pictogramme s'adressant à une personne ayant une déficience mentale.

## 4 S'inscrire durablement dans une démarche de progrès.

Chaque opérateur mobile s'engage à :

- Renforcer, par le dialogue et la concertation avec les principales associations représentatives, ses actions vis-à-vis des personnes handicapées.
- Tirer le meilleur parti des innovations technologiques et les mettre à disposition des personnes handicapées.
- Travailler à l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées, notamment dans ses réseaux de distribution propriétaires.
- Informer chaque année sur l'avancement des actions engagées pour la promotion de l'accessibilité de la téléphonie mobile aux personnes handicapées.

### Un responsable de la politique handicap chez chacun des 3 opérateurs

Porteur des engagements définis dans cette charte, il est également l'interlocuteur privilégié des associations représentatives des personnes handicapées :

Pour **Bouygues Telecom** :  
Ian Poinset  
handicapenligne@bouyguetelecom.fr

Pour **Orange France** :  
Francoise Escoffier  
orangehandicap@orangefrance.com

Pour **SFR** :  
Benjamin Blavier  
handicap.sfr@fr.sfr.com